VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage

—DE—

Propriétés Commerciales et Résidences

Cottages Simples et Doubles et Terrains pour Bâtir

DANS DIVERS DISTRICTS,

Donnant une occasion à tous genres d'acheteurs de faire un placement rémunératif ou spéculation de valeur.

PETER GALLAGHER vs Mme MARGARET DRISCOLL,

Veuve de John Ell Pierce, et al.

No 84,874—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 juin 1908 et signé le 17 juin 1908 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Les propriétés commerciale de choix comprenant la bâtisse de bureau en briques à trois étages Nos 226, 228 et 230 Passage de la Bourse. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Chartres, Douane et Bienville, désigné par la lettre B, sur un plan ou devis d'arpentage fait par S. G. De Lisle, voyer, daté le 16 avril 1893, annexé pour référence à un acte passé 7 juin 1893 pardevant J. J. Wouiffe, notaire, et mesurant d'après ceia 43 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 91 pieds 9 pouces 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Le bon cottage double en bois à un étage Nos 735 et 737, rue Nord Miro, coin de la rue Ste Anne, ce tenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Miro, Nord Tonti, Ste Anne et Orléans; il est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 mars 1893, d'après lequel ledit lot mesure 29 pieds de face à la rue Miro sur 87 pi ds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et faisant à la rue Ste Anne et entre lignes parallèles. Ledit lot formant le coin des rues Nord Miro et Ste Anne.

3° Le cottage simple en bois à un étage confortable et commode, élevé de terre sur deux terrains Nos 731 rue Nord Miro, recevant trottoir et contenant vestibule et neuf chambres. Le terrain comprenant deux certains lots situés dans le même district et Ilet et contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite; elle est désignée sur le devis ci-dessus mentionné par Pilié par la lettre B et mesurant 63 pieds 10 pouces de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 721 et 723 rue Nord Miro, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et Ilet comme les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites et est contigu à la propriété troisièmement décrite. Il est désigné par la lettre C sur le devis ci dessus, par Pilié susmentionné d'après lequel il mesure 31 pieds de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Miro et Tonti. Les dits lots sont désignés par les numéros 14 et 15 d'après un plan dressé par J Commary, daté le 18 septembre 1844, et déposé en l'étude de P P. Labarre, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 98 pieds 2 pouces sur la ligne la séparant du lot No 13 et 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne la séparant du lot No 15. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne la séparant du lot No 14, et 85 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne la séparant du lot No 16.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 1920 et 1922 rue St Pierre, contenant trois chambres de chaque côté. Le lot de terre ensemble avec toutes les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Miro et Tonti. Les dits lots sont désignés par les numéros 14 et 15 d'après un plan dressé par J Commary, daté le 18 septembre 1844, et déposé en l'étude de P P. Labarre, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 98 pieds 2 pouces sur la ligne la séparant du lot No 13 et 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne la séparant du lot No 15. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne la séparant du lot No 14, et 85 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne la séparant du lot No 16.

Le tout le 14 avril 1900, lequel dit lot de terre mesure d'après ledit plan et d'après l'arpentage actuel, 34 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue St Pierre, 100 pieds, 11 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 14, 101 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté du lot No 16, et 34 pieds, 5 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

7° La bâtisse en bois à un étage et mansarde avec résidence en bois à un étage dans le fond, con enant quatre chambres et désignée par les Nos 1817, 1819 et 1821 rue Dumaine. Le lot de terre, ensemble avec tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municip l 226, borné par les rues Damaine, Derbigny, Roman et St Philippe; edit lot est désigné par le numéro 16 de l'Ilet K, sur un plan de James Pilié, voyer, daté le 18 mars 1832 et déposé en l'étude de Louis F. Claire, ancien notaire en cette ville et aussi un autre plan dressé par Louis H. Pilié sous la date du 30 septembre 1850, et déposé en l'étude de Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, comme plan No 61 suivant le dernier mentionné. Ledit lot mesure en mesure américaine 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

8 Deux certaine lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, David, Solomon et Douane, maintenant Iberville, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Solomon sur 159 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Douane, maintenant Iberville, Canal, Solomon et David, lesquels dits lots de terre sont désignés par les Nos 9 et 10 et mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Douane, maintenant Iberville, sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

10° Quatre certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Cadiz, 2nd Franklin (autrefois St David), Jena et Saratoga (autrefois St Patrick), qui était autrefois désigné comme Ilet 91 sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, sous la date du 16 mars 1824 et déposé pour référence en l'étude de Louis H. Calire, ancien notaire en cette ville, et est maintenant désigné par le numéro 533 sur un croquis à cela fait par H C. Brown, assistant-ingénieur de ville sous la date du 2 août 1895, annexé pour référence à un acte de vente. Lesdits lots sont désignés par les numéros 17, 18, 19 et 20 sur le susdit croquis par ledit assistant-ingénieur de ville H C. Brown, et consti ue l'un à l'autre. Lesdits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces et 4 lignes à ladite rue Cadiz sur 120 pieds, 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci dessus sont dans un bon voisinage près des lignes de chars et autres agréments. Pour spéculation, placement ou résidence sont également désirables, et présentent un excellent achat à qui désirera investir son argent dans une chose sûre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de date, crédit représenté par billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège; les billets devant porter 7 pour cent par an; de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les actes devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes de 1908, ainsi les frais de tous certificats requis devant être annexés aux actes de vente et les primes d'assurances de et à partir du jour de l'adjudication; les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage de l'acte authentique portant le titre.

Les actes de vente devant être pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, Dart & Kernan, avocats.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Site pour Bâtir, Situé dans la Belle Avenue St-Charles, Entouré par de Belles Résidences.

Succession de Mme Emily Louise Hart.

No 86,265—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Div. E

PAR STROUDBACK & STERN, Leurs d'L. Stern, encanteur—JEUDI, le 6 août 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 25 juin 1908 et signé en cour ouverte, le 1er juillet 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Charles, Pitt, Constantinople et Marengo, et, désignés comme les 12 et 13 dans l'Ilet numéro 61 sur un plan dressé par Augustus S. Philips, voyer, sous la date du 15 février 1845 déposé pour référence en l'étude de L. R. Kenny ancien notaire de la paroisse de Jefferson en cet Etat, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue St Charles sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication

L'acte de vente pardevant Charles I. Denechaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dufour & Dufour, avocats.

3 juil—3 5 12 19 26—août 2 6

M. A. Baccich

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, 2423-27 Rue Hôpital,

PRODUISANT DE BONS REVENUS.

A l'Encan, JEUDI, 9 Juillet 1908, à Midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

SUCCESSION DE JOSE GARRIDO. No 88,570—COUR CIVILE DE DISTRICT.

PAR M A BACCICH Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, lui donné et signé le 1er juin 1908, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 9 juillet 1908, à midi, la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Hôpital, Tonti, Quartier et Rochblave, désigné par le numéro quatre et mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital sur 85 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions—Une moitié comptant et la balance l'acquéreur devant assumer le paiement de deux certains billets de recevoir pour la somme de trois cents dollars, étant chacun de la somme de cedit cinquante dollars, tiré par Joseph Garrido à son propre ordre et par lui endossé date le 13 février 1908, fait payables en un et deux ans après la date, stipulant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, parachève ne varietur par Jules F. Meanier, notaire, pour identification d'un acte de vente et hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, passé pardevant lui le 13me jour de février 1908, et pour la balance l'acquéreur doit fournir son billet portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété. L'acquéreur devant assumer et payer en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1908 et tous les certificats requis pour la vente, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et être passé par devant Robert Legier, notaire. Les loyers n'iront à l'acquéreur qu'à partir du jour de la signature de l'acte notariée de vente, l'acquéreur devant déposé dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

M. A BACCICH, Encanteur

et gérant de la National Realty Co Ltd.

Walter L. Gleason, avocat.

7 juin—7 14 21 28—juil 5 9

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

D'UN COIN DES AFFAIRES ET DE DEMEURE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur

Bureau, 339 rue Carondelet.

JEUDI 23 JUILLET 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 18 juin 1908 et signé le 19 juin 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D, dans la succession de Patrick Redmond et d'Anne Newman Redmond, sa femme, No 84,940 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite

Le magasin et résidence double, à un étage et en bois, Nos 2301 et 2303 rue Gravier, coin Miro, ayant magasin et deux chambres au coin, et trois chambres de l'autre côté. Le terrain avec tous les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Miro et Tonti, désigné par le No un sur un devis annexé à un acte du 8 juin 1857, pardevant T. O. Stark, notaire. Ledit terrain forme le coin des rues Gravier et Miro, et mesure 30 pieds, 3 pouces de face rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Dans un bon voisinage à améliorant, convenable comme placement d'argent ou résidence.

Conditions—Comptant et l'obligation de payer les taxes par l'acquéreur, dues et exigibles en 1908 en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Placement supérieur en Propriété Commerciale sur la rue St Louis.

A proximité du Nouveau Palais de Justice, des Chemins de fer et près des Quais de Navires.

Succession de J. B. Jacqua.

No 83,443. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI, le 23 juillet 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 juin 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Divis on A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Le magasin et résidence substantiel en briques à deux étages No 531 rue St Louis, contenant magasin au rez de chaussée et au premier des chambres d'habitation et sur le côté une large entrée pour wagon. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No 27, borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, mesurant 42 pieds de face à la rue St Louis sur 101 pieds de profondeur, plus ou moins.

2° Le magasin et résidence en briques à deux étages et mansarde bien construit, Nos 515, 517 et 519 rue St Louis. Le terrain est décrit comme une certaine portion situé de dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 27, borné par les rues et Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, laquelle portion de terre est remposée de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 12 bis et 14, mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 20 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur de 68 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 12 mesure 9 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis sur 68 pieds 4 pouces et 5 lignes sur le côté du lot No 12 bis. Le lot No 12 bis mesure 20 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue St Louis sur 68 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 12, et 68 pieds 2 pouces de profondeur sur le côté du lot No 10, faisant un total de façade de 50 pieds 5 pouces et 1 ligne.

Cette propriété est située à quelques ilets au dessous de la rue du Canal et est admirablement placée pour le commerce en entrepôt. Pour placement de commerce, et résidence elle mérite considération.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement, et garanti par privilège de vendeur et hypothèque et toutes autres clauses de sécurité. L'acquéreur devant assurer les bâtisses pour la montant en plein des billets.

L'acquéreur devant payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets, et de remboursser les primes pour les polices de feu non expirés, et de déposer 10 0/0 de son enchère avec l'encanteur et d'assumer le paiement des taxes pour 1908 en plus du prix de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant George M. Barnett, notaire, et les loyers et revenus de ladite propriété devant appartenir audit acquéreur de la date de la signature de l'acte de vente.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Portant le No Municipal 1647 rue Dufossat, entre les rues Baronne et Dryades, en partie à des conditions de crédit.

Rosa Lowenberg vs Frank E. Rawlins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,197—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 1647 rue Dufossat, et tous les accessoires qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré d'Ilet No 447, borné par les rues Dufossat, Baronne, Seniat et Dryades laquelle portion de terre mesure soixante pieds de façade rue Dufossat, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est prise du côté le plus proche de la rue Dryades de la première portion de terre dégagée par la lettre A sur un plan de W. C. Rahan, daté du 17 avril 1894, annexé à un acte passé le 1er juin 1894 pardevant A. G. La Pice, notaire.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux mille dollars, et sept pour cent par an d'ici au 6t à partir du 30 avril 1907, ainsi que cinq pour cent sur ledit principal et intérêt comme honoraires d'avocats, les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété

2° L'acquéreur gardera en sa possession et assumera (le montant de sa commission) le paiement du billet de deux mille dollars garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété, conformément avec la réconnaissance de la demanderesse—lequel billet est daté du 30 avril 1907 et fait payable à deux ans après date et porte intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur ledit billet après la vente étant assumé par l'acquéreur).

3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Felix J. Dreyfous, avocat pour la demanderesse.

20 juin—20 22 26—juil 3 10 17 23

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Portant le No Municipal 1647 rue Dufossat, entre les rues Baronne et Dryades, en partie à des conditions de crédit.

Rosa Lowenberg vs Frank E. Rawlins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,197—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 1647 rue Dufossat, et tous les accessoires qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré d'Ilet No 447, borné par les rues Dufossat, Baronne, Seniat et Dryades laquelle portion de terre mesure soixante pieds de façade rue Dufossat, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est prise du côté le plus proche de la rue Dryades de la première portion de terre dégagée par la lettre A sur un plan de W. C. Rahan, daté du 17 avril 1894, annexé à un acte passé le 1er juin 1894 pardevant A. G. La Pice, notaire.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux mille dollars, et sept pour cent par an d'ici au 6t à partir du 30 avril 1907, ainsi que cinq pour cent sur ledit principal et intérêt, comme honoraires d'avocats, les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété

2° L'acquéreur gardera en sa possession et assumera (le montant de sa commission) le paiement du billet de deux mille dollars garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété, conformément avec la réconnaissance de la demanderesse—lequel billet est daté du 30 avril 1907 et fait payable à deux ans après date et porte intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur ledit billet après la vente étant assumé par l'acquéreur).

3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

E. J. Morel, avocat pour le demandeur.

12 juin—12 13 19 26—juil 3 10 16

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

James F. Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix et Améliorées

—DU—

Deuxième District, Situées près de l'Avenue Esplanade.

COTTAGE ELEVE AVEC VESTIBULE DANS LE CENTRE AVEC GRAND TERRAIN,

No 2815, Rue Bell, près de la rue White.

COTTAGE SIMPLE,

No 2819, Rue Bell, entre les rues White et Dupré

COTTAGE SIMPLE,

No 2833, Rue Bell, près de la rue Dupré.

COTTAGE SIMPLE,

No 1202, Rue Dupré, coin de la rue Bell.

JEUDI, le 16 Juillet 1908, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme Hectorine Hurel, Veuve de Prosper Bier.

No 81 850.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Div. E.

PAR J. F. KEENEY, Encanteur, Bureau, 806 rue Perdido au rez de chaussée. JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 mai 1908 et signé le 2 juin 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 279, borné par les rues Bell (autrefois St Jean), De Soto (autrefois Washington), White et Dupré, désignée par la lettre B, sur un devis d'arpentage par C. Uncas Levin, déposé voyer de ville, daté le 11 juin 1906, d'après lequel ladite portion de terre, commençant à une distance de 69' 11" et 3" de l'encoignure White et la rue Bell, et mesurant 59' 4" et 2" de face à la rue Bell sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue White de 129' 7" et 4" et d'une profondeur sur la ligne de côté opposé de 127' 3" 4" et sur une largeur de la ligne du fond de 58' 9' 1", étant composée de tout le lot original No 7, la pa ce grande partie du lot No 6 et une portion de terre triangulaire désignée par la lettre A et contigue aux dits lots 6 et 7 dans le fond.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple retiré du trottoir, contenant 6 chambres, vestibule dans le centre, chambre à bain, water-closets, galleries sur le devant et dans le fond, le tout est bien tapissé partout, dans la cour se trouve hangar, deux citernes, etc., et désigné par le numéro municipal 2815 rue Bell.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même Ilet ci-dessus mentionné, désigné comme le No 8 dans le devis ci-dessus mentionné, et mesurant 32' 2' 5" de face à la rue Bell sur une profondeur entre lignes parallèles de 129' 11" et 4" sur une largeur sur la ligne du fond de 32' 2" 5".

Les améliorations comprennent un joli cottage simple retiré du trottoir, ayant un joli grillage en fer et contenant 5 chambres, chambre à bain, galleries sur le devant et sur le côté, etc., dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., désigné par le numéro municipal 2819 rue Bell.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le même district et Ilet comme le ci-dessus et désigné comme lot No 11 sur un devis ci-dessus mentionné et mesurant 32' 2" 5" de face à la rue Bell, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de 128' 11" 4".

Les améliorations comprennent un joli cottage simple retiré derrière une jolie clôture en fer et contenant 5 chambres, chambre à bain, galleries devant, sur le côté et à l'arrière, etc., dans la cour hangar, citerne, etc., désigné par le numéro municipal 2833 rue Bell.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le même district et Ilet que le précédent, et signé comme le lot D sur le plan déjà mentionné et mesurant 42' 10" 0" de face à la rue Dupré et 42' 10" 0" dans le fond, sur une profondeur sur la façade rue Bell de 64' 8" 4" par une même profondeur sur la ligne de côté opposé, ledit lot étant composé de parties de façade des lots originaux 12 et 13.

Les améliorations comprennent un cottage en bois simple, couvert d'ardoises, contenant 5 chambres, hall, chambre à bain, etc., ayant dans la cour, hangar, citerne, etc, et désigné par le numéro municipal 1102 rue Dupré.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites furent acquises par feu Mme Hectorine Bier, de Mme Neville Mercier, veuve de Henry Bier, par un acte passé pardevant Charles J. Theard, le 7 mars 1904, enregistré dans le Bureau de ——— Livre 197, folio 284.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant au choix de l'acquéreur, la balance, s'il y en a une, à un crédit d'un et deux ans, le tout portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, payable de manière à satisfaire les intérêts des parties, lesdits billets devant être garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en outre de son enchère les taxes pour l'année 1908, et le coût de tous les certificats devant être annexé à l'acte de vente pardevant Albert Gaillebaut, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent du prix d'achat devant être fait à l'encanteur par les acquéreurs au moment de l'adjudication pour sceller la vente.

JAMES F. KEENEY,

Encanteur.

Dart & Kernan, Lazarus, Michel & Lazarus Chas F Claiborne, Chas J. Théard, avocats

14 juin—14 21 28—juil 5 12 13 14 15 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de Valeur dans le Second District.

Formant le coin de l'avenue Carrollton et de la rue Douane (maintenant Iberville), portant les Nos municipaux 139 et 141 avenue N. Carrollton.

Magnifique situation

Pierre Puyoulet vs Jean Aregnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,269—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juillet 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Canal, David et Douane, maintenant Iberville, désigné par le No 13 et mesure d'après un plan tiré par Jno. T. Braun et Cie, en date du 23 octobre 1893, déposé en l'étude de George G. Friedrichs, encanteur, une copie duquel est dûment certifiée et annexée pour qu'on s'y réfère, à un acte de vente par Gustav Berchert à E. H. A. Mooney, passé pardevant Frederick Zengel, notaire en cette ville, sous la date du 30 avril 1894 en mesure américaine de trente pieds, deux pouces et une ligne de face à l'avenue Carrollton, cent quinze pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur et de façade rue Douane ou Iberville et cent quatorze pieds, quatre pouces sur la ligne la séparant du terrain No 14 et trente pieds, trois pouces et deux lignes de largeur à l'arrière. Ledit terrain forme le coin de l'avenue Carrollton et de la rue Douane

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

E. J. Morel, avocat pour le demandeur.

12 juin—12 13 19 26—juil 3 10 16

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division C—No 86,139—Interdiction de Charles L. Keppler—Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents: Hy Mooney, avocat pour le pétitionnaire; Edgar H. Bloch, avocat nommé pour représenter le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour considérant que par ladite évidence et spécialement par le témoignage des experts médicaux Docteurs P. E. Archinard et Oscar Czarnowski il a été pleinement prouvé que le défendeur est incapable de prendre soin de sa personne et propriété et devrait être interdit et pour les raisons ordinement assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défendeur Charles L. Keppler soit et est par le présent décrété incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété incapable de faire et d'exécuter valablement aucun acte qui pourrait être exécuté par une personne ayant toute sa raison et conséquemment il est maintenant interdit; tous les frais de ces procédures devant être payés de ses biens.

Jugement lu en cour ouverte le 15 juin 1908.

Jugement signé en cour ouverte le 19 juin 1908.

Signé JOHN ST. PAUL,

Juge.

Pour copie conforme:

J. G. LYNCH, Député Greffier.

20 juin—20—juil 7 14 21 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District,

Portant le No Municipal 1638 rue N. Roberts, entre la rue Annette et l'avenue St Bernard.

Henry Langlois vs Mme Sarah Volpe, veuve de Antonine Cleci.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86,898—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignée par la lettre A des lots Nos 623 et 624, borné par les rues Robertson, Annette, Villeré et l'avenue St Bernard, sur un croquis fait par C. G. de L'Isle, voyer, le 28 juillet 1888, annexé à un acte passé pardevant Oscar Drouet, ancien notaire, le 2 août 1888, lequel dit lot mesurant comme suit: Trente pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Robertson; cent soixante pieds trois pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Annette; sur l'autre ligne du côté opposé une première profondeur de cinquante pieds, de là, un pied neuf pouces sur une ligne parallèle à la rue Robertson et courant vers l'avenue St Bernard, de là, une deuxième profondeur de cent dix pieds trois lignes à la ligne du fond, et d'une largeur de trente et un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Saisi dans susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

J. Arthur Charbonnet, avocat pour le demandeur.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Premier District,

Portant le No municipal 1941, rue Gravier, entre les rues Bolivar et Bertrand.

Auguste Huard vs Henry Harris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 86,358—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 23 juillet 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améli